

*MUNICIPALITÉ DES BERGERONNES
COMTÉ DE SAGUENAY
PROVINCE DE QUÉBEC*

PROCES-VERBAL de la session spéciale du Conseil de la municipalité des Bergeronnes, tenue le 18 décembre 2007, à 19 h à la salle du conseil de l'édifice municipal, situé au 424, rue de la Mer, Les Bergeronnes.

Sont présents : Monsieur le Maire Francis Bouchard

Madame la conseillère
et messieurs les conseillers

Julie Dubois
Julien Dufour
Patrice Imbeault
Martial Hovington
Jacques Morris
Michel St-Laurent

Est également présente : Madame la directrice générale
et secrétaire-trésorière, Myriam Lessard

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue et ouverture de la session;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Résolution pour affectation de la dépense (fournaise) au fonds de roulement
4. Période de questions;
5. Fermeture de la session

OUVERTURE DE LA SESSION ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur le Maire, Francis Bouchard, constate que le quorum est respecté et déclare l'assemblée régulièrement constituée.

M. Bouchard souhaite la bienvenue à l'assemblée.

07-12-2105 Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Patrice Imbeault
APPUYÉ PAR le conseiller Michel St-Laurent
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que lu et déposé;

07-12-2106 Résolution, affectation de la dépense (fournaise) au fonds de roulement

ATTENDU QUE cette année, la Municipalité a eu des dépenses imprévues à l'entretien de l'édifice municipal pour une somme approximative de l'ordre de 10 000\$;

ATTENDU QUE la fournaise à huile était désuète et que les conseillers avaient autorisé la dépense pour remplacer celle-ci;

ATTENDU QUE la Municipalité a un outil de gestion lui permettant de faire un emprunt sur une courte période donnée afin de pallier à de telles imprévues;

ATTENDU QU'À la fin de l'année financière 2006, il y avait un remboursement venant à échéance permettant ainsi à la Municipalité d'avoir une certaine latitude financièrement;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Patrice Imbeault

APPUYÉ PAR le conseiller Michel St-Laurent

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la dépense pour l'achat de la fournaise au montant de 13 185.00\$ soit imputée au fonds de roulement de la Municipalité pour l'année 2007;

QUE les modalités de remboursement soit effectuées sur une période de cinq (5) ans en raison d'un remboursement annuel de 2 637.00\$

Période de questions

Aucune question n'est adressée aux membres du conseil municipal

07-12-2107 Fermeture de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Patrice Imbeault

QUE l'assemblée soit et est levée à 19h16

Francis Bouchard
Maire

Myriam Lessard
Directrice générale
et secrétaire-trésorière